

MC

MAINTENANCE EN ÉQUIPEMENT THERMIQUE INDIVIDUEL EN APPRENTISSAGE



LE MÉTIER

Le titulaire de cette mention complémentaire est un professionnel chargé de la mise en service et de la maintenance des installations de chauffage et de climatisation (chaudière gaz, fioul, bois, pompe à chaleur, climatiseur), et de production d'eau chaude (chauffe-eau électrique, chauffe-eau solaire, chauffe-eau thermodynamique...).

Les connaissances acquises au cours de la formation lui permettent d'installer, d'entretenir et de réparer chez l'utilisateur ou en atelier. Les enseignements suivis lui donnent les capacités pour gérer des stocks, établir des diagnostics, rédiger des devis, et conseiller des clients.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Assurer la maintenance préventive et corrective.
- Rédiger un devis, facture, fiche d'intervention.
- Gérer son stock.
- Expliquer le fonctionnement et l'utilisation de l'installation au client.

INSERTION PROFESSIONNELLE

- Monteur en installations thermiques et climatiques.
- Plombier.

CONDITIONS D'ACCÈS

- Être titulaire d'un diplôme de niveau 3, CAP ou niveau équivalent en électricité, électrotechnique, électromécanique, couverture, plomberie, chauffage.
- Être âgé de moins de 30 ans ou sans limite d'âge pour les personnes en situation de handicap (autres dérogations possibles).
- Avoir signé un contrat d'apprentissage, pour lequel vous pouvez être accompagné.

CALENDRIER DE LA FORMATION

- Rythme de l'apprentissage : 2 à 3 semaines par mois au centre de formation. Le reste en entreprise.
- Volume d'heures d'enseignement général, technologique et professionnel : environ 525h.



SITE DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE (UFA)

UFA du Lycée du bâtiment de Sillac – 16000 ANGOULEME
Tel : 05.45.91.37.77.
Contact : Armel DUCOM

POURSUITE D'ÉTUDES

- BP Monteur en installations du génie climatique et sanitaire.

DÉLAIS D'ACCÈS

Selon la réglementation en vigueur : en fonction du parcours du candidat et du début de la session de formation.

MÉTHODES MOBILISÉES

L'apprentissage repose sur le principe de la formation partagée : alternance entre enseignements théoriques et professionnels en centre de formation des apprentis (CFA) et formation au métier chez l'employeur avec lequel l'apprenti a signé son contrat.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les modalités d'évaluation sont conformes au référentiel du diplôme et laissées à l'appréciation des équipes pédagogiques de l'UFA (CCF, ponctuel, ...).

TARIFS

Entreprises privées		Fonction publique territoriale, fonction publique d'état et hospitalière	
Tarifs * :	prise en charge	Tarifs * :	prise en charge
à partir de 6000€	à 100% par les OPCO	à partir de 5300€	à 100% par le CNFPT

* Pour toutes les formations : reste à charge pour l'apprenti 0%

ACCESSIBILITÉ

Tous les établissements membres du CFA académique sont habilités à recevoir du public en situation de handicap.

Nous consulter pour une étude personnalisée par notre référente handicap.

INDICATEURS MOYENS DE LA FORMATION 2021-2022

- Réussite aux examens : 100,00 %
- Taux d'insertion : 80,00 %
- Taux de poursuite d'étude : 37,00 %
- Taux de rupture : se référer aux indicateurs présents sur notre site web www.cfa-acad-poitiers.fr

